

RECYCLAGE ÉCO-ACTIONS INC.

MÉMOIRE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025



PHOTO LE JOURNAL DE MONTRÉAL, MARTIN CHEVALIER

Bonjour,

Je me nomme Khalil Elaroussi et je suis le président de Recyclage Éco-Action, une compagnie privée que j'ai créé en février 2014 pour recycler des vêtements et des articles ménagers afin de protéger l'environnement et créer des emplois (cueillette et tri des vêtements). Nous réussissons à faire travailler des gens qui, dans certains cas, sont sans emploi depuis des années. Ces personnes sont heureuses de réintégrer le marché actif et n'auraient pas cette chance si notre entreprise de recyclage n'était pas là. Au-delà du réemploi (solution la plus rapide et la plus payante), nous cherchons des solutions techniques pour recycler les vieux vêtements et les

déchets textiles. Pour nos donateurs, nous annonçons clairement sur nos boîtes de collecte que nous sommes une compagnie incorporée ainsi que les objectifs que nous poursuivons, notamment le recyclage et la création d'emplois. Les gens peuvent choisir la cause qu'ils souhaitent soutenir.

Nous sommes membres du Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEIQ).

Nous sommes enthousiastes sur la vision zéro déchet pour 2030 de l'agglomération de Montréal avec un taux de récupération à 85 % et une diminution annuelle d'environ 10 kg par habitant par année de la génération de matières résiduelles. Nous soutenons également les effets induits par cette politique :

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES : l'industrie textile est un des principaux émetteurs de GES 20 % du total)
- Priorité aux 3RV-E (par ordre hiérarchique : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination)
- Économie circulaire et transition écologique
- Implication concertée de l'ensemble des parties prenantes (citoyens, monde municipal, organismes communautaires, entreprises d'économie sociale, entreprises privées).

Cette gestion est guidée par les réalités économiques du marché pour optimiser les coûts à moyen terme et limiter l'impact fiscal pour les citoyens (taxes sur la gestion des matières résiduelle). Montréal doit démontrer qu'elle est une ville exemplaire et innovante au niveau de la gestion de ses matières résiduelles; notamment par le développement d'une économie circulaire locale.

Dans la priorité de la réduction à la source, la stratégie prend en compte la problématique des textiles et prévoit (au point 1.3) de faciliter le don et d'augmenter le taux de textiles récupérés et valorisés :

– Interdiction de détruire et d'éliminer les invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile

- Soutenir les marchés de valorisation

– Favoriser la collecte par un encadrement réglementaire moderne pour le déploiement des boîtes de dons

Parmi les quatre principes qui guident les interventions du Plan directeur, la hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion performante des matières résiduelles. Elle met l'accent sur la réduction à la source et le réemploi et introduit notamment la valorisation des matières en énergie. La gestion efficace des différentes matières résiduelles est clé dans la réduction des GES. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal alors que le recyclage contribue à diminuer la surproduction et le transport. L'économie circulaire exige un système de production et de consommation s'appuyant sur les 3 RV-E à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou service afin de réduire le gaspillage et son empreinte environnementale. Contrairement à l'économie linéaire, dont la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle pour promouvoir des actions plus environnementalement responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable sur le long terme. Une gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et tous (consommateurs, producteurs et gouvernements) dans le cadre des responsabilités légales et de l'influence de l'agglomération qui peut avoir ses limites.

Ceci étant dit, il convient d'apporter quelques précisions importantes pour l'industrie qui est la mienne.

Dans le Plan d'action préparé en vue de cette consultation publique, la prémisse sur la question du textile s'appuie sur la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013 par Éco Entreprises Québec. Cette caractérisation a été réalisée sur une période de 11 mois dans une trentaine de collectivités choisies aléatoirement. Les rédacteurs font une mise en garde dès l'énoncé de méthodologie pour indiquer que :

« ... LES DONNÉES OBTENUES NE TIENNENT COMPTE QUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DÉPOSÉES EN BORDURE DE RUE ET DESTINÉES AUX VOIES DE COLLECTES RÉSIDENTIELLES ... LES MATIÈRES GÉNÉRÉES HORS FOYER (... BACS DE RÉCUPÉRATION INSTALLÉS SUR DES RUES COMMERÇANTES, DANS DES PARCS, ETC.), ... NE SONT DONC PAS VISÉES PAR LA PRÉSENTE ÉTUDE, TOUT COMME LES MATIÈRES PROVENANT DE ... DÉPÔTS VOLONTAIRES, ... » .

Il est donc clairement admis que le volume de 12 Kg/an/habitant de textiles générés en bordure de rue pour l'enfouissement ne représente qu'une petite fraction de l'ensemble des textiles dont se départissent les ménages dans les boîtes de don (fondations, communautaires et privées), auprès des organismes communautaires, dans les sous-sols d'église et de plus en plus sur des plateformes d'échange internet comme Kijiji (ou les vêtements sont la première catégorie de biens échangés).

Ce même rapport indique un peu plus loin que la quantité générée totale de textiles en bordure de rue a connu une importante augmentation de 64 % entre 2010 et 2013. Il poursuit en estimant qu'une part de la hausse des quantités de matières textiles générées en bordure de rue par les ménages peut donc être attribuable, notamment, **au manque de disponibilité de services de récupération**, à la méconnaissance des solutions de récupération et **au fait que les textiles ne font actuellement l'objet d'aucun programme de mise en valeur structuré** et étendu à l'échelle de la province.

Enfin, il est clairement indiqué que « les efforts de sensibilisation, les outils de communication employés ainsi que **la présence de points de collecte sur le territoire** (que ce soit en milieu commercial, communautaire ou dans un écocentre), sont des facteurs influant directement la récupération de ce type de matières. »

Il y a donc un aveu implicite concernant le fait qu'à l'heure actuelle, il est difficile de savoir exactement la quantité de textiles dont se départissent les consommateurs, mais aussi les commerçants, les fabricants et les ICI (uniformes et lingerie des hôpitaux notamment) ainsi qu'une très grande méconnaissance du cycle de vie d'une pièce textile de son entrée au Québec jusqu'au site d'enfouissement. L'ensemble des acteurs de la filière textile, ainsi que Recyc-Québec, n'ont donc aucune donnée globale sur le parcours du textile au Québec, les quantités importées, vendues, en circulation, dans les gardes-ropes, dans les filières de réemploi ; aucune donnée sur les flux de circulation, les textiles post-industriels, les acteurs en présence sur le terrain, et les quantités enfouies.

Une autre vérité concerne la mise en valeur des textiles au Québec qui s'appuie principalement sur le réemploi ainsi que sur quelques entreprises de recyclage (moins d'une dizaine à ma connaissance, ayant du mal à vivre et opérant avec de petits volumes depuis la fermeture de Leigh Textile en décembre 2011). Il faut admettre, que bien que solution de réduction à la source (donc très positif pour l'environnement), **le réemploi ne fait que décaler le moment ultime où le vêtement aura terminé sa carrière pour se diriger vers les sites d'enfouissement**. On temporise donc avec le réemploi une fin de vie du vêtement sans s'engager dans le développement d'une filière locale de recyclage permettant de valoriser les déchets textiles (autant post-consommation, que post-industriel).

L'autre grande partie de la valorisation du vêtement est l'envoi dans des pays tiers. En procédant ainsi, on envoie dans ces pays (très souvent du tiers-monde) une fraction intéressante qui est revendue localement mais aussi nos poubelles (vêtements usés, déchirés, inappropriés car prévus pour nos hivers polaires et/ou taillés pour nos grandes tailles). Or, dans le sillage de la décision de la Chine de ne plus importer des produits à recycler de mauvaise qualité, de plus en plus de ces pays tiers ferment la porte aux importations de vêtements (Tunisie, Maroc, Algérie, Sénégal, Rwanda), ou imposent des droits de douane très élevés (Gabon, Malawi). Cette situation est catastrophique car elle réduit la valeur des textiles usagés mais elle risque aussi d'entraîner une hausse importante des quantités de textiles qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement (avec l'un des principaux à Terrebonne dont la durée de vie restante n'est que 10 ans sans prendre pas en compte cette réalité qui pourrait réduire cette durée de vie de plusieurs années) et poser un véritable casse-tête à l'agglomération.

Pour s'attaquer à la question des textiles dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) l'agglomération de Montréal souhaite, à partir de 2021, faciliter les dons de textiles en favorisant la collecte par un encadrement moderne, en soutenant les marchés de valorisation et en interdisant l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile. C'est une bonne base mais il faut aller plus loin compte tenu des volumes en jeu et des impacts environnementaux du textile.

Pour favoriser la collecte par un encadrement moderne, la Ville souligne le rôle des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale dans la boucle de récupération d'une partie des vêtements et textiles grâce aux boîtes de dons. Mais il y a aussi plusieurs entreprises privées qui se situent dans cette boucle, dont la mienne. Certes, il y a plusieurs de ces entreprises privées, que nous appellerons les cow-boys, qui ne respectent pas le rôle des organismes à but non lucratif, ni les exigences des municipalités, ce qui en a amené plusieurs à encadrer, voire réglementer, l'installation des boîtes de dons pour éviter une récupération inefficace et soutenir les organismes caritatifs. Ces organismes ont un rôle social important à jouer dans la société et la business du textile soutient leurs revenus pour réaliser leur mission et, parfois, des biens à redistribuer auprès des plus pauvres (comptoirs vestimentaires). Mais il faut comprendre que ces organismes n'ont pas une vocation environnementale, que leurs moyens logistiques sont souvent limités et n'ont pas l'expertise, l'argent et la volonté de développer des filières de recyclage.

RECOMMANDATION No 1 :

Dans l'optique de développer une récupération efficace des textiles usagés, il est important d'offrir aux citoyens des facilités proche de chez eux, ou de leurs lieux de vie (travail, garderie, commerce, transport en commun), notamment des boîtes de dons. Cela passe par la mise en place d'une Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles harmonisée dans les différents arrondissements, villes liées et municipalités de la métropole. Il faut également faire connaître les endroits où l'on peut déposer pour aider les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI). **Au nom du droit de liberté de commerce, de la liberté d'entreprendre, de la liberté contractuelle, de la libre concurrence, garanties par le droit canadien et québécois, ou encore celle de la liberté de choix des citoyens de donner à la cause qui les intéresse, il est nécessaire que cette politique prenne en compte les entreprises privées qui agissent honorablement et professionnellement dans le respect de l'éthique et de la réglementation et pénalise les autres.**

L'exemplarité municipale doit apporter une crédibilité à l'atteinte du zéro déchet en 2030 :

- Réduction de l'impact environnemental des textiles (filrière responsable de 20 % des rejets de gaz à effets de serre mondiaux -plus que le transport aérien et maritime réunis-)
- Mobilisation des employés municipaux (sensibilisation, information, récupération, réemploi, recyclage, utilisation de produits issu du recyclage textile comme les chiffons industriels)
- Développement d'une économie circulaire locale des déchets textiles.

Si le réemploi est bien entendu à privilégier quant aux matières textiles, certains produits peuvent ne plus le permettre après quelques années. Il est donc absolument nécessaire de développer des filières de recyclage et de valorisation où il existe des potentiels sous-exploités, notamment en raison des réglementations québécoises ou canadiennes ainsi que d'une certaine difficulté à changer des habitudes ancrées.

L'agglomération s'engage à soutenir ces marchés, que ce soit par des démarches visant à adopter des règlements ou par ses propres approvisionnements.

RECOMMANDATION No 2 :

L'agglomération devrait être plus volontariste pour soutenir l'émergence de filières locales de recyclages textiles. Une des pistes serait la **création d'une table de recyclage textile** en lien avec les regroupements d'acteurs préoccupés par cette question : Recyc-Québec, le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), la Grappe des technologies propres Eco-Tech, le Chantier de l'économie sociale. **Dès que des prototypes de nouveaux produits issus de filières émergentes de recyclages textiles sont réalisés, l'agglomération de Montréal devrait les tester au travers ses**

propres approvisionnements, et dans une optique partenariale, afin de les améliorer et créer des conditions de marché et d'utilisation (réglementation) propices au développement des meilleures opportunités (chiffons industriels, matériaux d'isolation, feutres recyclés, valorisation énergétique, production de gaz de synthèse, etc.). Comme l'industrie textile québécoise a été grandement détruite au début des années 2000, Il faut penser à **développer une économie circulaire du textile locale ouverte vers d'autres secteurs d'activités** (chimie, construction, technologies propres, agriculture, etc.).

Il est estimé que près du tiers des textiles produits dans le secteur mondial en 2018 n'ont jamais été vendus, soit environ 45 milliards de pièces de vêtements. Ceci ne comprend pas les pertes lors de la production des textiles estimées à 92 millions de tonnes, ce qui correspond à 12,3 kg par personne. Même s'il y a eu une certaine prise de conscience ces dernières années, certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter, faisant autant de matières qui se dirigent à l'enfouissement. La Ville souhaite interdire cette pratique afin d'inciter les commerces à diriger ces textiles vers une récupération efficace, le réemploi local en premier lieu si possible, puis le recyclage.

RECOMMANDATION No 3 :

L'objectif de mon entreprise est de développer des technologies de recyclage textile qui ont fait leur preuve ainsi que le développement de ces marchés pour soutenir les investissements nécessaires. Tous les gisements de textile seront nécessaires pour alimenter mon usine de recyclage. **Au nom du droit de liberté de commerce, de la liberté d'entreprendre, de la liberté contractuelle, de la libre concurrence, garanties par le droit canadien et québécois, ou encore celle de la liberté de choix des commerçants ou des ICI de donner à la cause qui les intéresse, il est nécessaire que cette volonté et que les incitations de l'Agglomération ou de la Ville prennent en compte les entreprises privées qui agissent honorablement et professionnellement dans le respect de l'éthique et de la réglementation.**